

Les familles catholiques face aux mutations sociétales : histoire d'un divorce

Par **Guillaume Daudé**, le 2/2/2025 à 03h58

Dans *La Famille catholique du XIXe à aujourd'hui*, l'historien Olivier Landron analyse la position de l'Église face aux évolutions sociétales à partir de la fin du XIXe siècle et leurs conséquences sur le catholicisme français.

« *L'instituteur enseignera la bonne vieille morale de nos pères, la nôtre, la vôtre, car nous n'en avons qu'une* », déclarait Jules Ferry à la chambre le 10 juin 1881, pour défendre ses lois scolaires. Après la laïcisation politique actée lors du concordat de 1801, la laïcisation sociale qui réduisait l'Église à une institution de socialisation parmi d'autres, avec les lois républicaines des années 1880, ne remet pas en cause la vision catholique de la famille.

Laïcisation de la morale

Ce n'est qu'à partir des années 1960 que la société française a connu ce que Jean Baubérot a appelé le « *troisième seuil de laïcisation* » : de la loi Neuwirth en 1967 jusqu'à la loi autorisant la PMA pour toutes les femmes en 2022, la morale s'est laïcisée. L'histoire de ce divorce entre l'institution ecclésiale et la société civile est retracée par Olivier Landron dans son dernier livre sur *La Famille catholique du XIXe à aujourd'hui*, qui se concentre surtout sur cette période récente. Divorce, avortement, bioéthique... L'historien analyse chaque réforme sociétale et les tensions suscitées chez les catholiques.

L'épisode le plus connu est la réception de l'encyclique *Humanae vitae* de 1968, dans laquelle Paul VI rejetait l'utilisation de la pilule contraceptive. L'encyclique divisa profondément les catholiques français et, depuis lors, le positionnement sur ces sujets est devenu définitoire d'un clivage entre catholiques progressistes et catholiques conservateurs, au moins autant que la question liturgique, selon l'auteur.

L'avènement du couple et de la pastorale familiale

Ce dernier développe un aspect moins connu de l'histoire récente de la vision chrétienne de la famille : la valorisation du couple. Jusque dans les années 1950, la famille était principalement centrée sur les enfants, puisque les deux missions attribuées au mariage étaient la procréation et leur éducation. La préparation du mariage restait très minimale et son déroulement n'avait pas changé depuis le concile de Trente.

« Au XXe siècle, le christianisme fait du corps le lieu de sainteté des époux »

En fondant l'Association du mariage chrétien en 1918, l'abbé Viollet fut précurseur par son attention au couple en tant que tel. Le premier Centre de préparation au mariage naît en 1952 sous l'impulsion du père d'Heilly, puis ils se diffusent à l'initiative de l'abbé Caffarel. Celui-ci est à l'origine des Équipes Notre Dame, qui développent une « *spiritualité conjugale* » (Agnès Walch), diffusée à travers la revue *L'Anneau d'or* dans les années 1950.

À la même époque, naissent une véritable pastorale familiale et une galaxie d'associations familiales chrétiennes, dont l'étude est sans doute la thématique la plus inédite de l'ouvrage. Parmi les plus importantes, les Associations catholiques de chefs de famille, créées en 1911 et devenues les AFC en 1955, cherchant à promouvoir les intérêts de la famille et aider les parents dans leur tâche éducative, en symbiose avec la politique familiale mise en place à la Libération ; ou encore le Centre de liaison des équipes de recherche, un établissement de conseil conjugal et familial né en 1961 en réaction à l'essor du planning familial.

Bataille au Vatican sur la morale sexuelle

Ressort de ces initiatives : une tension entre les tentatives pastorales et l'éloignement de la société civile du modèle familial catholique. En témoigne l'expérience des « mariages accueils » à Lugny, à partir de 1973. Dans un contexte local déchristianisé, une bénédiction était proposée aux couples mariés civilement, pour les inciter ensuite à demander le sacrement. L'échec fut sans appel, avec un seul mariage sacramentel célébré sur les deux cents couples bénis, d'autant plus que Rome manifesta son hostilité à ces « mariages à l'essai ». Le dilemme se pose néanmoins toujours aujourd'hui face aux non-croyants demandant le sacrement : refuser et les éloigner encore davantage de l'Église ou accepter au détriment des exigences impliquées et de la crédibilité ?

Guillaume Daudé